

COMPLÉMENT D'INFORMATION POUR L'ÉQUIPE D'ANIMATION



Document uniforme et facultatif

Février 2011

Mise à jour: juillet 2023

REPRODUCTION INTERDITE SANS AUTORISATION
Regroupement des organismes ESPACE du Québec

Table des matières

Définition du vocabulaire en lien avec la problématique	4
Recherches effectuées sur le programme ESPACE : Effets secondaires chez les enfants ...	8
Prise de position du ROEQ sur la fessée	10
Des points positifs à la fessée ?	11
Indices de stress chez les enfants	12
La résilience	14
Le mensonge	16
Les fausses accusations	17
Les recours du signalant	19
Ressources d'aide au niveau provincial	20
Internet : entente parent-jeune	21
Signalement d'un enfant maltraité, les adultes ne savent plus sur quel pied danser	22
Bibliographie	23
Les différentes formes de violence	25
La discipline positive	30
Quand discipline rime avec estime	34
Pas facile d'être parent	36
Les parents et l'intimidation à l'école	39
Recommandations à ce qui a trait à la gestion du comportement en classe	43
Techniques de gestion du comportement en classe qui se sont révélées inefficaces	45
Réflexion sur le sexisme dans les jeux vidéo	46
Quatre des huit stades du développement de la personnalité	48
Le développement affectif de 0 À 10 ans	50
Annexes	52
1. Document de référence pour la position du ROEQ au sujet de la sexualisation précoce	52
2. Comment réagir face à l'intimidation à l'école	52

DEFINITION DU VOCABULAIRE EN LIEN AVEC LA PROBLEMATIQUE

ABUS*

Usage injustifié ou excessif de quelque chose. (Dictionnaire)

En français correct, un abus sexuel n'est pas un crime mais un abus d'activité sexuelle comparable à un abus de table ou à un abus d'alcool. Très souvent, l'individu qui fait violence à autrui « abuse de son pouvoir ou de son autorité ». On ne peut pas dire cependant qu'il « abuse de cette personne » ou qu'il « abuse d'elle », car dans le premier cas, cela signifierait qu'il la trompe et, dans le deuxième cas, qu'il profite avec excès de sa bonté (Office de la langue française).

ABUS DE POUVOIR

Comportements qui servent à tirer indûment des avantages d'une situation de pouvoir formel ou informel afin de nuire, d'entraver le développement, le bien-être, la réputation d'un individu ou d'un groupe.¹

AGRESSION*

1. Attaque non provoquée et brutale. Être victime d'une agression.
2. Atteinte à l'intégrité psychologique ou physiologique des personnes due à l'environnement visuel, sonore, etc. (nous ajouterions environnement humain), (Larousse 1998).

AGRESSION SEXUELLE²

Compte tenu de la complexité de la problématique ainsi que des nombreux mythes, stéréotypes et préjugés qui l'entourent, il est primordial d'adopter une définition de l'agression sexuelle reconnaissant qu'il s'agit d'un acte de pouvoir et de domination de nature criminelle. L'agression sexuelle est définie de la façon suivante :

« Une agression sexuelle est un geste à caractère sexuel, avec ou sans contact physique, commis par un individu sans le consentement de la personne visée ou, dans certains cas, notamment dans celui des enfants, par une manipulation affective ou par du chantage. Il s'agit d'un acte visant à assujettir une autre personne à ses propres désirs par un abus de pouvoir, par l'utilisation de la force ou de la contrainte, ou sous la menace implicite ou

* Les définitions marquées d'un astérisque figurent dans la Base d'unité du ROEQ et ont été adoptées lors du Congrès d'orientation de novembre 1997. Certaines d'entre elles figurant ici, sont reprises, totalement ou en partie, du texte de la Base d'unité. Les autres définitions sont des résumés de lecture dont, malheureusement, toutes les références ne peuvent être retracées. Le dépliant de l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS), « Les yeux sur la violence » de 1998, a été une source d'inspiration.

¹ Sunder, Laurence. L'énergie des émotions, Ed. Transcontinental, 2006, p. 266.

² Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle, gouvernement du Québec, Édition produite par : La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux, 2001.

explicite. Une agression sexuelle porte atteinte aux droits fondamentaux, notamment à l'intégrité de la personne. »

Cette définition s'applique peu importe l'âge, le sexe, la culture, la religion et l'orientation sexuelle de la personne victime ou de l'agresseur sexuel, peu importe le type de geste à caractère sexuel posé et le lieu ou le milieu de vie dans lequel il a été fait, et quelle que soit la nature du lien existant entre la personne victime et l'agresseur sexuel. Une agression sexuelle peut prendre différentes formes : viol, abus sexuel, infractions sexuelles, contacts sexuels, inceste, prostitution et pornographie juvénile, etc.

CONTRÔLE

Désir d'imposer sa volonté aux autres.³

NÉGLIGENCE*

Il y a négligence lorsque les parents ou les autres personnes qui prennent soin de l'enfant ne satisfont pas aux conditions essentielles à son développement émotionnel, psychologique et physique. (Centre national d'information sur la violence dans la famille – Santé Canada – 1996).

Façon inadéquate ou dangereuse de prendre soin d'une-d'un enfant. Manque chronique de soins sur les plans de la santé, de l'hygiène corporelle, de l'alimentation, de l'éducation, de la surveillance, manque d'attention et/ou d'affection, indifférence. La négligence se distingue par l'absence ou l'insuffisance de gestes essentiels au développement de l'enfant. (Comité révision de l'atelier pour les adultes).

VIOLENCE

Contrainte et contrôle exercés intentionnellement sur une personne par la force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. L'individu ou le groupe exerçant ce contrôle se sent légitime de l'utiliser pour obtenir ou défendre un privilège ou confirmer la supériorité qu'il juge sienne.⁴

VIOLENCE PHYSIQUE

Tout acte qui va de l'atteinte à l'intégrité physique d'une personne jusqu'à mettre sa vie en danger. Le fait de battre, mordre, brûler, blesser une personne, de l'étouffer, de l'étrangler, de la frapper à coups de poings, de pieds ou avec un objet, de la pousser, de la jeter par terre ou ailleurs, de la secouer violemment, de la séquestrer et de l'attacher, sont autant de formes possibles de violence physique. La mutilation corporelle ou génitale fait partie, par delà toute notion culturelle, de la violence physique. La violence physique la plus extrême est évidemment l'homicide, l'assassinat.

³ Diane Chayer consultation. Tirée de la formation «Colère, Violence, Agressivité», congrès ESPACE 2014.

⁴ Inspirée de Diane Chayer consultation.

« La violence physique à l'égard des enfants a ceci d'unique parmi l'ensemble des formes de violence familiale. Elle est souvent associée à la punition ou confondue avec elle. »
(Extrait du feuillet informatif 01-9820 sur la violence et la négligence à l'égard des enfants du Centre national d'information sur la violence dans la famille de Santé Bien-être Canada)

VIOLENCE PSYCHOLOGIQUE

La violence psychologique désigne une attaque persistante contre le sentiment de valeur personnelle. Elle se traduit par toute attitude, parole ou comportement visant à mépriser et diminuer l'estime de soi d'une personne, à miner sa confiance. Cela peut se manifester de différentes façons :



Rejet : Refus de reconnaître la valeur de l'enfant et ses besoins, infantilisé. Exclusion et renvoi constant d'une image négative de l'enfant, critique et dénigrement continu, humiliation. Menaces de le mettre à la porte, de le donner ou encore l'ignorer;



Terreur : Utilisation de gestes ou de verbalisations pour intimider, manipuler, exercer du chantage émotif, faire des demandes excessives répétées, punir et maintenir un climat de peur. Exposer l'enfant à la violence conjugale et familiale.



Isolement : Empêcher les contacts avec les autres, comportement qui laisse croire à l'enfant qu'il ou elle est seule-seul au monde.



Corruption : Encourager l'enfant à la violence, la sexualité précoce ou à la consommation d'alcool ou de drogue.

VIOLENCE VERBALE

Toute parole visant à humilier, insulter une personne. Cela peut se manifester par des commentaires dévalorisants, des insultes, des injures, des menaces, des moqueries, des sarcasmes, des interdictions continuelles, du harcèlement sous forme d'ordres, de critiques incessantes, d'insinuations malveillantes, de cris, de hurlements.

INTIMIDATION

Intimidation est le terme qu'on emploie pour qualifier le comportement de toutes personnes qui maltraitent un autre être humain en usant de force physique, d'autorité ou d'un avantage social ou intellectuel. Non limité aux enfants, le terme intimidateur s'applique aussi bien aux adultes qui maltraitent des enfants ou d'autres adultes, incluant les époux ou les conjoints. (William Voors : *L'intimidation : changer le cours de la vie de votre enfant*. Un livre pour les parents, sciences et culture, 2003.)

L'intimidation est une forme d'agressivité qui s'exerce dans le contexte d'une relation. Le jeune enfant qui commet des actes d'intimidation se sert de l'agressivité et du contrôle pour conserver une position de pouvoir par rapport à sa victime. Avec le temps, le déséquilibre de pouvoir dans la relation et sa dynamique se renforcent. La victime devient piégée dans une relation de violence. Ce problème peut aussi survenir entre des groupes d'enfants. Les principaux éléments de l'intimidation sont :

- 1) Déséquilibre de pouvoir ;

- 2) Actes blessants physiques ou psychologiques, directs (devant la victime) et indirects (dans son dos) ;
- 3) Comportement répétitif.

Se taquiner, se bousculer amicalement et même faire semblant de se battre ne sont pas considérés comme des actes d'intimidation lorsque les deux enfants s'amusent. (*Centre national pour la prévention du crime, 2006*)

EXPOSITION À LA VIOLENCE CONJUGALE⁵

Les enfants exposés à la violence conjugale sont intimement liés à la victime et à l'agresseur, ce qui les placent dans une situation d'impuissance face aux gestes de l'agresseur et de responsabilité vis-à-vis la victime.

Certains enfants éprouvent une terreur intense, la peur de la mort ou de voir mourir leur mère, de la colère et un sentiment de culpabilité et de responsabilité à l'égard de la violence (McAlister et Groves dans Maillé, 1999). Ces sentiments sont justifiés parce que les enfants sont souvent violentés à la suite d'un épisode de violence infligé à leur mère (Eisikovits et coll., 1998).

Les enfants exposés à la violence conjugale vivent dans un «environnement toxique» qui a des conséquences sur leur développement.

EFFET DE LA VIOLENCE CONJUGALE SUR LES RAPPORTS DANS LA FAMILLE⁶

Lorsqu'il y a présence de violence conjugale dans une famille, les deux parents n'exercent pas une influence positive l'un sur l'autre. Les parents ne sont plus là pour s'entraider comme dans un couple sans violence. Il existe des liens hiérarchiques imposés par la violence et les enfants les sentent. Sous l'autorité de sa mère, l'enfant ne se sent plus en sécurité. *«Est-ce que je dois écouter papa ? Oui, c'est le chef. Est-ce que je dois écouter maman ? Non, parce qu'elle n'est jamais correcte. Si je fais ce qu'elle veut, je ne serai pas correcte-correct non plus. Alors je ne dois pas écouter maman.»*

⁵ Résumé d'un extrait tiré de LESSARD, G et F. PARADIS

⁶ Résumé d'un extrait : Turgeon, Joane, Comité Priorité Violence Conjugale, (2005). Les enfants exposés à la violence conjugale : Dépistage et intervention

RECHERCHES EFFECTUEES SUR LE PROGRAMME ESPACE : EFFETS SECONDAIRES CHEZ LES ENFANTS

Suite à la description des ateliers offerts aux enfants, dire aux parents et au personnel scolaire :

Les adultes craignent parfois qu'un programme comme le nôtre ait des effets négatifs chez les enfants : Peur, agressivité, etc. Nous avons voulu vérifier cela et les résultats démontrent bien qu'il n'y a pas de raison d'avoir ces craintes. Les résultats proviennent d'une recherche effectuée par une chercheure⁷ auprès de parents d'enfants de 1^{re} et 3^e année ayant participé à un atelier ESPACE.

Suite à l'atelier :



Près de 50 % des parents remarquent que les enfants ont plus confiance en eux. Ils vont parler davantage de ce qu'ils aiment et de ce qu'ils n'aiment pas. Ils vont utiliser plus de moyens pour régler les situations de conflits et font aussi preuve d'une plus grande affirmation.



La majorité des parents n'ont pas observé de réactions négatives chez leur enfant suite à l'atelier. Par contre, certains parents ont remarqué que :

- Leurs enfants étaient légèrement plus craintifs face aux inconnus (25 %) ⁸ (cela peut être un indice que l'enfant a vraiment considéré les messages véhiculés).
- Leurs enfants pouvaient manifester des comportements d'agressivité envers leurs pairs (15 %) ou leur fratrie (30 %). (Cela peut être positif si, avant, l'enfant se laissait faire au lieu de réagir.)

Cependant, les parents ont souligné que l'ampleur de ces comportements ne représentait pas un problème en soi.

Dans les deux semaines suivant la présentation du programme :

- ❑ **Près de 30 % des parents notaient que leur enfant refusait davantage d'obéir.** (Mais ceci constituait un problème pour 7 % d'entre eux seulement.)

⁷ HÉBERT, MARTINE; GAGNON, FRANCINE. « Analyse des retombées du programme ESPACE, *Enfant victimes : quand la vie n'est pas un conte* », Association québécoise Plaidoyer-Victimes, 2001, pages 25-31.

⁸ Les pourcentages apparaissant entre parenthèses le sont à titre informatif et doivent être utilisés au besoin seulement et non de façon systématique.

Si cela vous arrive, il y a des choses que vous pouvez faire. Par exemple, rappelez à votre enfant ce qu'il a vu dans l'atelier et qu'il oublie peut-être : les droits des autres sont aussi importants que les siens et c'est pour cela qu'il y a des règlements partout, à la maison, à l'école, dans les sports.

En terminant, je peux vous rassurer puisque lors de cette recherche, les parents ne soulignent aucune réaction majeure de peur d'adultes connus, de trouble du sommeil, ni aucun comportement d'isolement chez les élèves. Donc, l'atelier ne crée pas de peurs en soi chez les enfants.

PRISE DE POSITION DU ROEQ SUR LA FESSEE

Même s'il convient sans doute de faire une différence entre la petite tape sur les fesses donnée à l'occasion et les corrections physiques régulières.

Même si l'impact et les conséquences sur l'enfant peuvent varier suivant son âge, sa personnalité, la qualité de la relation avec ses parents, la gravité et la régularité des gestes posés, etc.

Nous nous appuyons sur plusieurs principes qui sous-tendent l'action des organismes ESPACE :

- Les enfants sont des personnes à part entière, qui ne sont pas que l'avenir de la société, mais son présent aussi
- Les enfants ont droit à la sécurité, à la force et à la liberté ;
- Les enfants ont droit au respect de leur intégrité physique, psychologique et sexuelle, peu importe leur âge, leur sexe, leur race, leur origine ethnique, leur religion, etc., tel que promulgué dans la Convention relative aux droits de l'enfant de 1989.
- L'agresseur a l'entière responsabilité des actes de violence qu'il commet.

En conséquence, le Regroupement des organismes ESPACE du Québec :

- considère la fessée comme une méthode disciplinaire inacceptable ;
- considère le recours à la fessée comme une mauvaise utilisation du pouvoir afin de contrôler l'enfant.

Cependant, le ROEQ trouve important de rejoindre les adultes qui ont recours à la fessée pour susciter leur réflexion sur les risques et les impacts sur leurs enfants et leur proposer des alternatives disciplinaires concrètes. Nous pensons que ces adultes seront ainsi mieux outillées-outillés pour faire face au défi que représente l'éducation des enfants si nous les voulons en sécurité, fortes-forts et libres.

Position adoptée par la collective du ROEQ le 6 décembre 2002

DES POINTS POSITIFS A LA FESSEE ?⁹

Le débat sur la fessée est relancé et part dans toutes les directions et sur tous les tons. En tant qu'organismes travaillant à la prévention de la violence faite aux enfants, notre position est claire. Les membres du Regroupement des organismes Espace du Québec considèrent la fessée comme une méthode disciplinaire inacceptable et comme une mauvaise utilisation du pouvoir de l'adulte pour contrôler l'enfant.

Cependant, culpabiliser les parents qui recourent à la fessée risque de les isoler davantage ce qui n'améliorera en rien le sort des enfants. Nous croyons qu'il importe plutôt de rejoindre les adultes pour susciter leur réflexion sur les risques et les impacts de la fessée.

Qu'apprenons-nous réellement à nos enfants en les frappant? Que c'est correct de frapper? C'est notre rôle de parent d'éduquer nos enfants, voulons-nous le faire avec amour ou avec violence? Voulons-nous établir avec nos enfants une communication saine basée sur le respect mutuel ou sur la crainte? Qui peut avoir confiance en quelqu'un qui le frappe? Finalement, quels peuvent être les impacts positifs de se faire frapper?

Ces questions ne sont que quelques-unes de celles que l'on doit se poser comme parent ou comme personne intervenant auprès d'eux. Il convient sans doute de faire une différence entre la petite tape sur les fesses donnée à l'occasion et les corrections physiques régulières. Bien sûr, l'impact et les conséquences sur l'enfant vont varier suivant son âge, sa personnalité, la qualité de sa relation avec ses parents, la gravité et la régularité des gestes posés. Ces nuances s'imposent, mais pourquoi retenir la fessée comme moyen disciplinaire alors que nous disposons maintenant de nombreuses alternatives efficaces et constructives, donc véritablement éducatives?

On peut comprendre un parent dépassé, débordé, qui tape son enfant. Il reste que les parents devraient utiliser leur autorité, leur pouvoir judicieusement pour assurer le bien-être des enfants. Ils devraient aussi se rappeler que c'est ce même pouvoir qui, mal utilisé, peut mener à l'abus de pouvoir qui se traduira en gestes de violence qu'elle soit physique, psychologique, verbale ou sexuelle.

Le débat actuel autour de la fessée et l'intérêt manifesté pour ce sujet par les parents qui participent à nos ateliers Espace ne font que confirmer l'importance de faire de la prévention. Culpabiliser les parents n'aide en rien la situation. Les excuser ou banaliser leurs gestes non plus. Les parents doivent plutôt se responsabiliser et recourir, si nécessaire, aux ressources qui les aideront à reprendre la situation en main. Les parents sont là pour guider leur enfant et, pour ce faire, calme et sérénité font mieux que force et rage. L'enfant a besoin pour s'épanouir de balises claires et cohérentes et d'adultes solides et aimants pour les encadrer. Cela peut se faire sans recourir à la fessée.

Francine Gagnon

Coordonnatrice du Regroupement des organismes ESPACE du Québec œuvrant en prévention de la violence faites aux enfants

⁹ Paru dans le journal de Québec le 13 avril 2007 sous le titre suivant : «L'inacceptable fessée»

INDICES DE STRESS CHEZ LES ENFANTS

Comme on le voit au chapitre 3 du « Guide pratique à l'intention des parents en prévention de la violence faite aux enfants », le stress chez l'enfant est habituellement lié à une situation nouvelle ou des moments difficiles. Mais il peut arriver que la raison de son stress soit liée à une agression (voir pages 18 et 19).

Nous vous présentons ici une liste d'indices de stress. Pour qu'ils soient significatifs, on doit en compter deux ou trois. Ils peuvent apparaître en même temps ou l'un à la suite de l'autre. Chez un enfant qui ne vit pas dans un climat de violence depuis longtemps, on pourra remarquer un changement important dans son comportement.

Ex. (1) Un enfant qui à chaque lundi présente du stress et redevient calme du mercredi au vendredi et recommence le lundi suivant (périodique).

Ex. (2) L'enfant qui éprouve des maux de tête à chaque jour à l'heure de quitter l'école pour retourner à la maison (quotidien).

Les parents qui connaissent mieux que quiconque leurs enfants, sont généralement les mieux placés pour reconnaître les indices de stress pouvant s'extérioriser d'une façon différente d'un enfant à un autre. Le personnel scolaire et de milieu de garde qui voient les enfants chaque jour sont aussi très bien placés pour remarquer des comportements inquiétants.

Ces signes de stress peuvent se classer en plusieurs catégories :

Les relations interpersonnelles

(Sociabilité, contact avec les autres, etc.)

Tout comportement exprimant soit le retrait ou, à l'inverse, l'exagération dans les relations interpersonnelles.

- - L'enfant qui s'isole ou qui a besoin d'être constamment entouré.
- - Démonstre une soumission exagérée ou méfiance constante.
- - Devient irritable, agressif, hyperactif ou apathique et indifférent.
- - Démonstre tout à coup trop d'affection pour son entourage ou se coupe de tout lien affectif.
- - Etc.

Les problèmes physiques :

- Malaises chroniques et maladies psychosomatiques ;
- Douleurs abdominales et maux de tête ;
- Vomissements, saignements de nez ;
- Blessures évidentes, saignements vaginaux ou anaux inexplicables ;
- Etc.

Les problèmes émotionnels :

- Excès de colère ;
- Hyperactivité ;
- Phobies diverses et soudaines ;
- Changements brusques d'humeur ;
- Mutisme électif, l'enfant choisi de ne pas parler ;
- Dépression ;
- Sentiments de honte et de culpabilité.

Les activités et habitudes :

- Régression scolaire, absentéisme ou besoin exagéré de réussir
- Mensonges fréquents (voir page suivante)
- Propreté excessive ou problème d'hygiène
- Jeux sexuels inappropriés pour l'âge, masturbation excessive
- Manque de concentration

Comportements autodestructeurs

- Tentative de suicide, automutilation, prostitution, délinquance, consommation de drogue, d'alcool, etc.

Comportements régressifs

- Enfant qui urine par terre ou volontairement à côté de la toilette, qui recommence à sucer son pouce, à mouiller son lit, etc.

Troubles d'alimentation

- Enfant qui amasse de la nourriture dans sa bouche, qui crache constamment, boulimie, anorexie, etc.

Troubles du sommeil

- Enfant qui ne veut plus se coucher, qui dort trop, qui fait des cauchemars, fatigue excessive, etc.

Certains indicateurs parlent d'eux-mêmes :

- Traces évidentes de contusions diverses et répétitives telles : brûlures, blessures, marques, etc.
- Les maladies transmises sexuellement sont aussi des signes auxquels on doit apporter une attention immédiate.

LA RESILIENCE¹⁰

Terme emprunté à la physique :

-  Propriété d'un matériau à reprendre sa forme après avoir été soumis à un stress (Petit Robert, 1991).

La résilience définie par différents auteurs:

-  L'habileté de la personne à revenir à son niveau d'adaptation antérieur ou même à un niveau supérieur après avoir subi un stress (Steinhauer, 1998).
-  La victoire des processus d'adaptation sur d'éventuels déséquilibres résultant d'expériences plus ou moins traumatisantes (Frank Vitaro).
-  Être résilient ne signifie pas être exempt de problèmes mais être capable de retrouver un niveau de fonctionnement comparable à celui antérieur à l'événement traumatique. La résilience décrit donc les processus, les capacités et les niveaux de fonctionnement liés à une adaptation réussie en dépit des circonstances adverses (Masten et al., 1990);
-  Maintient d'un fonctionnement adaptatif en dépit de la présence d'une menace dans l'environnement (Rutter, 1987).

Les bases de la résistance au stress sont non seulement au niveau de la constitution de l'individu mais aussi au niveau de l'environnement (Rutter, 1985).

Au plan des caractéristiques personnelles :

-  Bonnes habiletés cognitives (Q.I., attention, etc.)
-  Perception de soi positive et sentiment de compétence;
-  Tempérament facile, sociabilité, adaptabilité, faible réactivité et capacité d'autorégulation;
-  Attitude positive face à la vie;
-  Qualité de présence d'un parent non affecté;
-  Relation significative avec d'autres adultes compétents et attentifs;
-  Relations positives avec des pairs pro-sociaux et normatifs;

¹⁰ Texte rédigé à partir du document de présentation de Magali Dufour le 7 avril 2005 : La résilience chez les victimes d'abus sexuel dans l'enfance et d'un document intitulé : Les facteurs de résilience chez les victimes d'abus sexuel : État de la question, Magali H. Dufour, Louise Nadeau et Karine Bertrand, Université de Montréal, Montréal, Québec, Canada.

Au niveau de la communauté :

-  Fréquentation d'école de qualité;
-  Liens avec des organisations sociales ou sportives structurées et supervisées;
-  Accès à des services sociaux et de santé de qualité.

D'autres variables semblent jouer un rôle substantiel dans le rétablissement des victimes : on peut les regrouper sous le vocable de stratégies de « *coping* ». Par exemple : l'évitement, la recherche de soutien ou révélation et la restructuration cognitive. Cependant, considérant les recherches actuelles, la seule affirmation que l'on puisse faire est que les stratégies de « *coping* » peuvent avoir différentes conséquences selon la condition et le moment où elles sont utilisées (Spaccarelli, 1994).

LE MENSONGE

Les enfants qui mentent sont parfois victimes d'agressions et mentent dans le but précis de cacher la vérité. Les conséquences, une fois qu'elles-qu'ils ont parlé, peuvent être très coûteuses. Exemples : Être envoyée-envoyé dans une famille d'accueil, papa qui va en prison... Aussi, la vérité peut être si horrible que les enfants ont peur que personne ne les croit.

Mentir pour se protéger

Les enfants peuvent mentir dans le but de se protéger. Anne peut dire à sa mère qu'elle ne veut plus aller chez son oncle parce qu'il y a des rats dans le sous-sol. Certaine que sa mère ne voudrait pas qu'elle affronte ce type de danger, Anne croit ainsi pouvoir éviter son oncle. La mère sait qu'il n'y a pas de rats dans le sous-sol, mais elle ignore comment l'oncle agit avec Anne, alors elle accuse Anne de mentir.

L'enfant, agressé sur le chemin du retour de l'école et qui doit garder le secret sous peine de représailles, pourrait dire à ses parents qu'il est resté après la classe pour aider son professeur à ranger. Quand les parents font mention de cela à l'enseignante et que cette dernière répond qu'elle n'a jamais demandé l'aide de l'enfant, ils constatent alors que l'enfant a sans doute menti.

Attention aux étiquettes!

L'enfant qui se confie au sujet d'une agression peut changer sa version en cours de route par peur des réactions des adultes ou à cause de la sensation de pressions dues aux attentes des adultes. Les enfants que l'on étiquette de menteurs deviennent des proies faciles pour les agresseurs, convaincus qu'ils ne seront pas crus. L'accusation devient une réaction stérile qui n'apportera que des frustrations et surtout aucune information.

Les enfants ne savent pas toujours comment dire ce qui leur est arrivé et vont utiliser des moyens à leur portée. Mentir peut être une façon de demander de l'aide. Elles-ils ont besoin que les adultes questionnent davantage, aillent plus loin que l'évidence, spécialement quand il y a agression. Cela demande parfois de la patience afin de ne pas juger ni harceler mais plutôt accueillir et ouvrir des portes.

Besoin d'attention?

Comme le disent parfois les adultes, « c'est juste pour attirer l'attention », et bien si c'est « juste » cela, c'est quand même qu'il y a un manque d'attention à combler chez cet enfant. Lui en donner sur des éléments positifs de ses réalisations, son comportement ou tout autre aspect pouvant être souligné afin de valoriser l'enfant, pourra contribuer à combler ce manque et à renforcer l'enfant dans ce qu'il fait de bon.

LES FAUSSES ACCUSATIONS

Nous le savons, il y a parfois des fausses accusations d'agression sexuelle. Cependant, l'importante couverture qui en est faite n'est pas du tout représentative du faible pourcentage en accusation non fondée. Il n'est pas facile de comprendre pourquoi les enfants peuvent faire de fausses accusations, ce que nous soutenons par contre, c'est que derrière une fausse accusation, un problème important se cache.

Nous tenterons ici, par quelques exemples, d'expliquer comment peut survenir une fausse déclaration. Parfois, un bombardement de questions de la part d'un adulte inquiet ou insatisfait des réponses de l'enfant peut provoquer de fausses accusations. L'enfant peut changer sa version et ses réponses pour tenter de faire plaisir à l'adulte insatisfait. Une-enfant peut agir ainsi sous l'effet de la manipulation d'un adulte ou par esprit de vengeance personnelle ou encore à la recherche d'une solution... Toutes ces situations démontrent bien l'importance de vérifier la cause d'une telle accusation.

Exemple : *Un jour, une petite fille de 7 ans a déclaré à sa mère que le voisin de 12 ans l'avait agressée sexuellement. Après vérification, nous avons découvert que l'enfant avait peur de ce garçon et qu'elle cherchait un moyen pour se faire protéger.*

Fausse allégation de la part des enfants ou erreur de jugement des adultes ?

Dans une série d'articles parus à la fin août, le journaliste Marc Thibodeau explorait le phénomène des fausses allégations d'agressions sexuelles contre des professeurs. Comment rester insensible au drame de personnes faussement accusées d'un crime et qui doivent ensuite faire face au rejet, subir des pertes, réorganiser leur vie ? La série a bien fait ressortir les conséquences pour les personnes faussement accusées et, à une échelle plus large, sur les enseignants en général. Craignant de subir un sort semblable, plusieurs d'entre eux se barricadent derrière toutes sortes de mesures, se coupant bien souvent du même coup, d'une relation spontanée et chaleureuse avec les enfants et les jeunes, qui en auraient pourtant bien besoin.

Comment rester insensible à cet état de choses, nous qui côtoyons quotidiennement des professeurs depuis bientôt 15 ans, justement pour leur parler de prévention de la violence faite aux enfants. Nous les sensibilisons au rôle privilégié qu'ils jouent auprès des enfants, nous répondons à leurs questions et parfois, nous aidons à dénouer certaines situations plus délicates qui pourraient autrement laisser place à ce que l'on appelle de fausses allégations.

Alors pourquoi ces articles ont-ils suscités parfois colère et envie de répliquer ? Sans doute parce qu'une fois de plus, il y a cette sorte d'opposition entre le malheur des adultes et celui des enfants. Sans doute parce que les enfants y sont présentés comme des enfants-roi, comme si c'était une chance et comme si c'était de leur faute ! Sans doute aussi parce que la prévention, sans plus nuancer et sans demander l'avis de personnes qui en font au

quotidien, y est parfois présentée comme la source de tous les problèmes et le silence comme une solution.

Ne faudrait-il pas une bonne fois pour toute situer les fausses allégations dans le contexte global de la problématique des agressions sexuelles contre les enfants ? Combien de fausses allégations sur le nombre total de dévoilements ? Combien de faux négatifs (ces situations pour lesquelles on n'arrive pas à établir la preuve mais où il y a tout de même eu agression) parmi les acquittements et les signalements non retenus ? Combien d'agressions jamais dévoilées, gardées au secret parfois même jusqu'à l'âge adulte sinon dans la mort ? Combien d'enfants abandonnés à leur sort quand, mal renseignés, les adultes de leur entourage ne les croient pas ou ne savent tout simplement pas décoder leur appel à l'aide ?

Le premier objectif de la politique de la santé et du bien-être du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec est : « D'ici l'an 2002, diminuer les cas d'abus sexuel, de violence et de négligence à l'endroit des enfants, et atténuer les conséquences de ces problèmes. » Qui questionne le fait qu'après s'être donné un tel objectif, ce même Ministère démantèle ses équipes spécialisées en abus sexuel dans les centres jeunesse, perdant ainsi une expertise acquise au fil des ans ? Qui questionne le fait que des subventions à la pièce favorise l'apparition trop souvent improvisée de toutes sortes d'intervention soi-disant préventives, alors que des programmes éprouvés, évalués et reconnus pour leur sérieux et leur façon de faire, ont peine à survivre ? Qui questionne l'incohérence ?

L'agression sexuelle d'un enfant est un drame, les fausses allégations aussi. Bien sûr pour les personnes faussement accusées, mais aussi pour les enfants qui les font. Qui se demande ce qui peut bien se passer dans la vie d'un enfant ou d'un adolescent pour l'amener à poser un geste aussi grave ? Qu'il agisse sous l'effet de la manipulation d'un adulte qui l'utilise ainsi qu'à ses propres fins ou par esprit de vengeance personnelle, il nous apparaît évident qu'il y a là un contexte malsain qui demande une intervention adulte solide et expérimentée. Malheureusement, les adultes sont souvent plus prompts à punir et à blâmer, qu'à chercher à comprendre et à aider.

Dans l'un des articles, un « expert » avouait ne pas avoir de solutions pour régler ce problème. Les solutions existent pourtant, elles passent par des programmes de prévention bien faits et évalués ; par la formation adéquate des intervenantes-intervenants en prévention, du milieu de l'éducation, de la Direction de la protection de la jeunesse, des CLSC et du milieu de la justice (polices, avocats, juges) ; par la sensibilisation des parents et des adultes en général. Quoi qu'il en soit, la solution ne passe sûrement pas par le silence. D'ailleurs à qui un tel silence profite-t-il ? Sûrement pas aux enfants !

Francine Gagnon
Coordonnatrice du Regroupement des organismes ESPACE du Québec
7 septembre 1999

LES RECOURS DU SIGNALANT

Si les réponses obtenues à la suite d'un signalement ne vous semblent pas satisfaisantes, vous pouvez en référer :

-  premièrement, au supérieur immédiat de l'intervenant concerné ou le DPJ
-  deuxièmement, porter plainte à la personne responsable des plaintes au Centre Jeunesse concerné. DPJ/CPEJ
-  troisièmement, à l'Agence régionale.

Si rien de tout cela ne vous donne satisfaction, vous pouvez avoir recours à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) et exprimer vos insatisfactions ou vos demandes.

Voici quelques données pour rejoindre la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse :

Téléphone : 1-800-361-6477

Adresse : <http://www.cdpedj.qc.ca/fr/Pages/default.aspx>

Adresse pour la brochure intitulée « Faire un signalement au DPJ, c'est déjà protéger un enfant. Quand et comment signaler » :

http://www.cdpedj.qc.ca/Publications/brochure_signalement_DPJ_FR.pdf

RESSOURCES D'AIDE AU NIVEAU PROVINCIAL

jeunessejecoute.ca / 1-800-668-6868

Ce site s'adresse aux enfants, aux parents et aux intervenantes-intervenants et leur permet d'obtenir du support et du réconfort. Une ligne téléphonique est aussi à la disposition des jeunes 24 heures sur 24.

teljeunes.com / 1-800-263-2266.

Service d'intervention pour les jeunes via Internet. Les jeunes ont accès à de l'information sur différentes problématiques de la jeunesse, une foire aux questions et un « clavardage » avec une intervenante-un intervenant. Ligne téléphonique aussi disponible.

sq.gouv.qc.ca

Ce site de la Sûreté du Québec comporte une section d'information pour vous guider lorsque vous voulez sécuriser votre navigation sur Internet. Vous trouverez également une foule de conseils de sécurité et de prévention sur la criminalité. Vous pouvez aussi transmettre toute information concernant des actes criminels.

echecaucrime.com / 1-800-711-1800

Formulaire de soumission par Internet. Ce site vous permet, dans l'anonymat, de signaler un acte criminel en transmettant de l'information via *Échec au crime* afin d'apporter de l'aide aux divers corps policiers sur des dossiers d'enquêtes criminelles. Vous pouvez également utiliser la ligne téléphonique.

cyberaide.ca / 1-866-658-9022

Service pancanadien de signalement d'enfants exploités sexuellement sur Internet. Ce site vous permet de signaler par Internet ou par téléphone des actes criminels tels que : la pornographie juvénile, la cyberprédation (leurre d'enfants sur Internet), exploitation d'enfants par le biais de la prostitution, le tourisme pédophile, le trafic d'enfants, etc.

ligneparents.com / 1-800-361-5085

Service téléphonique destiné aux parents. C'est gratuit, les intervenantes-intervenants sont des professionnelles-professionnels, c'est confidentiel, bilingue et accessible 24h/jour, 7jours/semaine. Site web qui offre information et entraide.

espacesansviolence.org

Site du Regroupement des Organismes ESPACE du Québec. On y parle d'éducation, de sensibilisation et de prévention des agressions commises envers les enfants. Également disponible sur le site, la liste des organismes ESPACE au Québec.

theesa.ca/fr/about/

Site de l'Association canadienne du logiciel de divertissement (ALD) offrant des conseils aux parents ainsi qu'un contrôle parental et de l'information concernant le classement des jeux vidéo.

INTERNET : ENTENTE PARENT-JEUNE

LA PROMESSE DES PARENTS

- ⇒ Je m'engage à respecter la présente entente et à prendre les mesures nécessaires pour m'assurer qu'Internet est utilisé en toute sécurité par mon enfant et moi.
- ⇒ Je m'intéresserai activement à ce que fait mon enfant sur Internet et je me familiariserai avec les sites Web et les services que mon enfant utilise.
- ⇒ J'établirai des règles raisonnables au sujet de l'utilisation d'Internet et je respecterai le temps que mon enfant passe sur Internet.
- ⇒ Je n'utiliserai pas l'ordinateur comme gardien de mon enfant, mais plutôt comme appareil servant à des activités familiales.
- ⇒ J'apprendrai à connaître les cyberamis de mon enfant au même titre que ses autres amis.
- ⇒ Je serai compréhensif, j'encouragerai mon enfant et je ne réagirai pas de façon négative s'il a des problèmes en ligne.
- ⇒ J'aiderai mon enfant à choisir son pseudonyme, son adresse électronique et son nom de messagerie instantanée, et m'assurerai qu'il ne révèle pas son âge, son sexe ou ses passe-temps, et que ses noms ne sont ni suggestifs, ni osés.
- ⇒ Je veillerai à ce que tous les ordinateurs dans la maison se trouvent dans une pièce

SIGNATURE DU PARENT

LA PROMESSE DU JEUNE

- ⇒ Je ne divulguerai jamais d'information personnelle, comme mon adresse, mon numéro de téléphone, mon mot de passe ou ma photo, sans la permission de mes parents.
- ⇒ Je parlerai à mes parents si on me menace ou si je vois des images ou des textes sur internet qui me mettent mal à l'aise.
- ⇒ Je respecterai les conditions établies avec mes parents quant au moment ou à la durée de mon utilisation d'Internet et du clavardage.
- ⇒ Je ne rédigerai ni ne transmettrai des courriels, des messages instantanés ou des articles malveillants ou irrespectueux pour les faire circuler sur des sites Web ou des blogues.
- ⇒ Je ne donnerai jamais rendez-vous à quelqu'un que j'ai rencontré sur Internet sans la permission de mes parents.
- ⇒ Je me souviendrai que les amis virtuels peuvent faire semblant d'être une personne qu'ils ne sont pas. Ils peuvent mentir sur leur âge, leur sexe, leurs intérêts, leur personnalité, leur emploi ou tout autre sujet.

SIGNATURE DU JEUNE

SIGNALEMENT D'UN ENFANT MALTRAITE, LES ADULTES NE SAVENT PLUS SUR QUEL PIED DANSER

La presque totalité des adultes québécois feraient un signalement à la DPJ ou à la police si un enfant leur confiait avoir été victime d'abus. Toutefois, la moitié respecterait son vœu s'il leur demandait de ne pas en parler. Une attitude hautement préjudiciable à l'enfant, disent des spécialistes.

La fondation Marie-Vincent, qui vient en aide aux enfants victimes de maltraitance à Montréal, a effectué un sondage auprès d'un échantillon représentatif de 1 000 adultes de la province. De ce nombre, **95 % savaient qu'ils devaient signaler un enfant victime d'abus et disaient qu'ils le feraient s'ils recevaient une confidence.** Mais lorsqu'on leur demandait ce qu'ils feraient si **l'enfant leur faisait promettre le silence, la moitié étaient prêts à respecter cette demande.**

Selon Claude Girouard, psychoéducateur responsable de programme au CSSS de l'Ouest de Montréal et membre du C. A. de la fondation, cette réaction explique peut-être en partie le fait que **9 agressions sur 10 ne sont jamais dévoilées.** Il avance quelques hypothèses pour l'expliquer : peur de perdre la confiance de l'enfant, difficulté à composer avec sa détresse, peur d'être mêlé à un processus judiciaire...

Les conséquences

Taire une telle révélation est lourd de conséquences, dit-il, car cela prive l'enfant de services thérapeutiques adéquats. Il est également néfaste, en cas de doutes, de poser soi-même des questions à l'enfant, car il risque de modifier ensuite son témoignage pour l'adapter à la réaction de l'adulte. Il est recommandé de faire un signalement le plus tôt possible. "Ça montre que les adultes sont extrêmement perturbés par la détresse de l'enfant. Mais en se taisant, ils envoient le message que même eux sont dépourvus face à une telle situation", qu'il n'y a pas de solution, en quelque sorte.

Quand l'enfant prend le risque de se confier à nous, dit-il, "il faut garder la porte ouverte, et lui dire : "Je vais être avec toi, on va le faire ensemble"; il faut l'amener à comprendre que le silence n'est pas la solution".

Le spécialiste conclut de ce sondage qu'une majorité d'adultes n'ont jamais pris la peine de se positionner face à une telle situation. "Il faut se demander : **si jamais ça m'arrivait, qu'est-ce que je ferais ?**

Article paru dans : Le Soleil du mardi 17 juin 2008, à la page 16. Article écrit par Claudette Samson.

BIBLIOGRAPHIE

RELATIONS PARENTS/ENFANTS

L'Attachement, un départ pour la vie!

Yvon Gauthier, Gilles Fortin, Gloria Jelin, Éditions CHU Sainte-Justine, 2009

« L'attachement consiste en ces relations qui se construisent dans les premières années de vie entre le parent et l'enfant. Il s'agit d'un besoin d'apaisement et de sécurité que l'enfant trouve auprès de ses parents et qui constitue, lorsque satisfait, le fondement même de sa personnalité et de son développement à l'âge adulte. »

Le livre d'or des parents

Isabelle Amyot, Chantal Baron, Marie-Claude Béliveau, etc., éditions de l'hôpital Sainte-Justine, 2005

« Être parent aujourd'hui, le développement de l'enfant, les relations familiales Redonner aux parents la place qui leur revient en les aidant à retrouver leur compétence parentale malgré certaines situations difficiles. »

Favoriser l'estime de soi des 0-6 ans

Danielle Laporte, éditions de l'hôpital Sainte-Justine, 2002

« Comment amener le tout petit à se sentir en sécurité, l'aider à développer son identité, le guider pour qu'il connaisse des réussites... ».

Favoriser l'estime de soi des 6-12 ans

Danielle Laporte et Lise Sévigny, éditions de l'hôpital Sainte-Justine, 2002

« La période de 6-12 ans constitue une étape cruciale dans le développement de l'estime de soi. Ce livre, qui veut aider les parents à vivre en harmonie avec leur enfant propose une démarche simple mais complète ».

L'estime de soi, un passeport pour la vie

Germain Duclos, les éditions de l'Hôpital Sainte-Justine, 2000

L'auteur propose des attitudes éducatives positives dont la mise en oeuvre permet à l'enfant d'acquérir une meilleure connaissance de sa valeur personnelle. Ce livre démontre en quoi l'estime de soi est le plus précieux héritage que des parents peuvent léguer à un enfant.

Aide-moi à te parler! La communication parent-enfant

Gilles Julien, éditions de l'hôpital Sainte-Justine, 2004

« Pour rapprocher parents et enfants et ainsi retrouver une communication de qualité... l'auteur présente des moyens à mettre en oeuvre dans la vie quotidienne... ».

La discipline, un jeu d'enfant

Brigitte Racine, Éditions du CHU Sainte-Justine, 2008

« Pour vivre en harmonie avec son enfant, il est primordial d'établir avec lui un solide lien d'attachement et de confiance. Lorsque l'enfant se sent aimé, valorisé et sécurisé, lorsqu'il constate qu'on croit en lui et qu'on vit des moments de plaisir avec lui, il a envie de collaborer et de vivre une relation où chacun est attentif au besoin de l'autre. »

Se faire obéir des enfants sans frapper et sans crier

Jerry Wyckoff et Barbara C. Uneil, éditions de l'homme, 2005

« Un livre vous proposant des solutions efficaces qui vous permettront de remédier aux problèmes de comportements de vos jeunes enfants (crise de négation, la possessivité, les refus d'aller dormir). »

COMPORTEMENTS DIFFICILES À L'ÉCOLE

Comme un caméléon sur une jupe écossaise ou comment enseigner à des jeunes difficiles sans s'épuiser

Égide Royer, Ph.D., Bibliothèque nationale du Québec, 2005

« Ce livre traite des jeunes qui manifestent des comportements difficiles à l'école et s'adresse aux enseignants. Il présente ce que nous pouvons faire pour que ces élèves réussissent à l'école et traite également de la prévention de l'épuisement professionnel chez les adultes qui leurs enseignent ». (La trilogie initiée par le Caméléon est disponible et l'un des deux autres livres s'adresse aux parents.) www.ecolecomportement.com

L'intimidation; changer le cours de la vie de votre enfant

William Voors, éditions Sciences et Cultures, 2003

« En trois parties : 1. Le problème de l'intimidation, 2. Que faire si votre enfant intimide ?, 3. Que faire si votre enfant est victime d'intimidation ? L'auteur fournit des conseils pour aider les parents, les enseignants et les intervenants à intervenir... ».

La violence à l'école n'est pas un jeu d'enfant : pour intervenir dès le primaire

Diane Prud'homme, éditions du Remue-ménage, 2004

« Ce livre démontre comment intervenir de façon simple et efficace tant auprès des agresseurs que des victimes et des témoins...s'adresse tant aux enseignants qu'aux parents... ».

La violence à l'école, ça vaut le coup d'agir ensemble!

Ministère de l'éducation des loisirs et des sports du Québec, www.mels.gouv.qc.ca/violenceEcole

Outil de référence élaboré par le MELS dans le but de permettre aux milieux scolaires de mieux intervenir face à différentes formes de violence. À partir du lien mentionné ci-haut, un lien est fait avec leur site pour prévenir l'intimidation, <http://www.mels.gouv.qc.ca/branche-sur-le-positif/>

ÉDUCATION SEXUELLE DES ENFANTS

Ma sexualité de 0-6 ans

Joëlyne Robert et Jo-Anne Jacob, éditions de l'homme, 2005

« Les jeunes enfants sont fascinés par la découverte de la différence des sexes, ce livre invite les tout-petits au pays de leur propre développement sexuel. Il propose aux parents des pistes pour accompagner leur enfant dans cet univers ».

Ma sexualité de 6-9 ans

Joelyne Robert, éditions de l'homme, 2004

« Le contenu de ce livre invite les filles et les garçons à mieux connaître leur corps, à identifier leurs besoins d'affection, à comprendre le comment de leur naissance...l'enfant parviendra à consolider son identité sexuelle et à être fier d'être une fille ou un garçon ».

Ma sexualité de 9-11 ans

Joelyne Robert, éditions de l'homme, 2003

« Ce livre propose des pistes simples permettant aux parents d'établir avec leur enfant un franc dialogue sur les questions relatives à la sexualité ».

Parlez-leur d'amour et de sexualité faire l'éducation sexuelle de vos enfants et de vos ados

Joelyne Robert, éditions de l'homme, 1999

« Ce livre explique les diverses étapes du développement psychosexuel des enfants et propose des pistes concrètes pour les accompagner, de la petite enfance à l'adolescence. Il faut savoir dire OUI à la sexualité si l'on veut apprendre à nos enfants à dire NON à ses méfaits ».

Te laisse pas faire! Les abus sexuels expliqués aux enfants

Joelyne Robert, éditions de l'homme, 2005

« Trop d'enfants croient, encore aujourd'hui, qu'un adulte a tous les droits sur eux. Ce livre propose aux parents une démarche de prévention visant à donner à l'enfant le pouvoir qui lui revient sur son corps...sans l'amener à considérer comme dangereuse toute situation sexuelle. Ce livre est un petit baluchon à remplir de clés et d'instruments de prudence face aux agressions sexuelles ».

ENFANTS EXPOSÉS À LA VIOLENCE CONJUGALE

Tempête dans la famille les enfants et la violence conjugale

Isabelle Côté, Louis-François Dallaire, Jean-François Vézina, Les éditions de l'hôpital Sainte-Justine, 2005

« Qu'entend-on par violence conjugale? De quelle manière l'enfant qui y est exposé réagit-il? Comment reconnaître un enfant qui vit dans un contexte de violence conjugale? ».

SEXUALISATION PRÉCOCE

Sexualisation précoce : Guide d'accompagnement pour les parents de filles préadolescentes

www.ydesfemmesmtl.org

- Film *Sexy Inc. Nos enfants sous influence*

DROITS ET PROTECTION DE L'ENFANT

http://www.cdpedj.qc.ca/publications/brochure_signalement_DPJ_FR.pdf

LES DIFFÉRENTES FORMES DE VIOLENCE

Prenons quelques minutes pour parler de la violence faite aux enfants

On peut se demander si le fait d'avoir perdu patience, d'avoir crié, serré le bras d'un enfant constitue de la violence. La ligne de démarcation n'est pas toujours claire. **Il y a une distinction entre un geste exceptionnel et des actes répétés qui affectent la santé physique ou psychologique de l'enfant,¹¹ l'impact n'est pas le même.**

Intimidation

Un incident d'intimidation se produit à toutes les sept (7) minutes dans une cour d'école, au Canada ¹² :

Ces comportements vont de la violence physique à la violence verbale en passant par les grimaces, les gestes obscènes ou l'exclusion intentionnelle d'un groupe. L'intimidation se définit par trois caractéristiques :

- ⇒ Un comportement agressif ou intentionnellement malfaisant ;
- ⇒ Ce comportement est répétitif et soutenu ;
- ⇒ Il se produit dans des relations marquées par un déséquilibre de pouvoir ;¹³

Dans 85 % des cas d'intimidation entre enfants, d'autres enfants sont présents. Lorsqu'ils interviennent, l'intimidation cesse en moins de 10 secondes dans plus de la moitié des situations (57 %)

Violence verbale

La violence verbale c'est quand nous utilisons des mots blessants comme : "T'es pas capable de bien faire quelque chose", "Tu comprends jamais rien", "Tu fais toujours des gaffes", "imbécile", etc.

À force de les entendre, les enfants finissent par croire ce que l'on dit d'eux et leur confiance en eux se brise.

- ⇒ Dénigrer l'enfant ne lui apprend pas le comportement à adopter et le blesse;
- ⇒ Les « toujours » et « jamais » ne laisse aucune chance de reprise et sont habituellement faux ;
- ⇒ Rappelons-nous que la violence verbale est très présente entre les jeunes et souvent banalisée.

¹¹ Visage de la violence, La violence contre les enfants, Santé et services sociaux du Québec 2001-2002

¹² Extraits du bulletin « Bâtir des communautés plus sûres » du ministère de la justice du Gouvernement du Canada-Printemps 2003- numéro 7

¹³ Dossier intimidation, Association Québécoise des Psychologues Scolaires, octobre 2003

Violence physique

La violence physique est le plus souvent associée à des coups qui laissent des traces comme des bleus, des coupures, des fractures... Il importe cependant de se rappeler que pousser, frapper, secouer, enfermer, ne laissent pas nécessairement de traces aussi apparentes et sont pourtant de la violence physique.

« La violence physique a ceci d'unique parmi l'ensemble des formes de violence faite aux enfants, elle est souvent associée à la punition ou confondue avec elle.¹⁴ ». Mais qu'apprenons-nous réellement à nos enfants en les frappant ? Que c'est correct de frapper ?!

AU BESOIN :

Pour les personnes intéressées par le sujet, le ROEQ a diffusé sa position sur la fessée (voir en annexe) par un article paru en 2007. Vous pouvez en mettre des copies sur la table ainsi qu'un dépliant du Ministère de la justice Canada et Santé Canada¹⁵ intitulé : *Pourquoi faut-il éviter de donner la fessée ?*

Violence psychologique

Le fait d'humilier un enfant, le comparer sans cesse à l'aide d'allusions méchantes, c'est du **dénigrement**. Ne pas lui adresser la parole pour le boudier pendant des jours entiers, le repousser constamment quand il demande une caresse, c'est du **rejet affectif**. L'empêcher de voir des amies-amis ou l'autre parent (à moins d'interdiction légale ou de danger réel), c'est de l'**isolement**. Des **menaces** et l'**exposition à la violence conjugale** font partie des mauvais traitements psychologiques pouvant porter atteinte à la sécurité et au développement de l'enfant tout comme l'**indifférence** ou l'**exploitation** (ex : travail disproportionné par rapport à ses capacités).

¹⁴ Extrait du feuillet informatif 01-9820 sur la violence et la négligence à l'égard des enfants du Centre national d'information sur la violence dans la famille de Santé Bien-être Canada.

¹⁵ Pour obtenir gratuitement des exemplaires de la brochure, communiquez avec : Centre national d'information sur la violence dans la famille. Téléphone : 1(800)267-1291 ou (613)957-2938.

Courriel : ncfv-cnivf@phac-aspc.gc.ca

Exposition à la violence conjugale

Dans chaque salle de classe se trouvent deux à six enfants qui ont été exposés chez eux à une forme quelconque de violence envers leur mère au cours de l'année écoulée.¹⁶

Qu'ils assistent ou non aux actes de violence, les enfants sont toujours affectés par le climat ainsi engendré. Ils sont donc victimes de cette violence, même lorsqu'elle n'est pas directement dirigée contre eux.¹⁷

Plus de la moitié (56 %) des jeunes exposés à la violence conjugale répondent à tous les critères du syndrome de stress post-traumatique¹⁸ et la majorité des autres présentent des symptômes liés à ce syndrome¹⁹

AU BESOIN :

Pour expliquer le syndrome de stress post-traumatique (SSPT), vous pouvez nommer quelques uns des symptômes auxquels il correspond tels que : anxiété, crainte, irritabilité et rappel d'images de la violence, explosions de colère imprévisibles et évitement des situations qui rappellent à l'enfant les actes de violence auxquels il a été exposé.

Pour avoir une image de ce à quoi l'enfant fait face, mentionnons que plusieurs soldats, au retour de mission en temps de guerre, souffrent du SSPT²⁰.

Violence sexuelle

Lorsqu'on parle de violence sexuelle, on pense souvent en premier lieu, au viol avec pénétration. Il est aussi question d'attouchements, d'inceste, de prostitution et de pornographie juvénile, de pédophilie, de harcèlement sexuel, d'exhibitionnisme, de voyeurisme, etc.

Comme chez les adultes victimes, les enfants victimes d'agressions sexuelles sont majoritairement de sexe féminin (1/3 filles et 1/6 garçon)²¹ et connaissent l'agresseur (85 %)²², puisque les agressions sexuelles sont souvent commises par un membre de la famille ou par des personnes ayant une relation d'autorité ou de confiance avec eux.²³ 74 % des agressions sexuelles commises sur les enfants (0 à 17 ans) ont lieu dans une résidence privée, chez l'agresseur ou chez la victime²⁴. Nous sommes donc loin de l'inconnu caché dans un buisson.

¹⁶ Sudermann et Jaffe dans Maillé, 1999

¹⁷ Adapté de Pâquet-Deehy, 2000.

¹⁸ (Suderman et Jaff, 1999, p.16)

¹⁹ Lehmann, 1997

²⁰ Depuis les dernières guerres auxquelles ils ont participé, 15 % à 20 % des soldats canadiens sont frappés du SSPT. *Le Devoir*, 11 octobre 2005

²¹ Orientation gouvernementales en matière d'agression sexuelle, Gouvernement du Québec, 2001, p.30

²² Idem, p.31 et 33

²³ Idem, p.33

²⁴ statistiques 2006 sur les agressions sexuelles au Québec, ministère de la Sécurité publique, décembre 2007

- Les filles sont plus souvent victimes d'agressions à l'intérieur de la famille, alors que pour les garçons, il s'agit davantage d'agressions à l'extérieur de la famille.²⁵
- Dans 98 % des cas d'agressions sexuelles, l'agresseur est de sexe masculin²⁶ et plus de la moitié d'entre eux ont commencé à commettre des agressions sexuelles à l'adolescence.

Négligence

La négligence se distingue par l'absence ou l'insuffisance de gestes essentiels au développement de l'enfant, par un manque chronique de soins sur le plan de la santé, de l'hygiène corporelle, de l'alimentation, de l'éducation, de la surveillance, par un manque d'attention ou d'affection.

Comme pour les autres formes de violence, la négligence peut se retrouver dans tous les milieux socio-économiques. Ce serait une erreur d'associer systématiquement la négligence aux milieux défavorisés.

²⁵ Orientation gouvernementales en matière d'agression sexuelle, Gouvernement du Québec, 2001, p.33

²⁶ Orientation gouvernementales en matière d'agression sexuelle, Gouvernement du Québec, 2001, p.31

Les enfants...« ont besoin, pour se développer, d'un environnement prévisible et de relations affectives significatives. Ces deux éléments ont une importance cruciale lorsqu'il s'agit d'enseigner à des jeunes qui manifestent des comportements difficiles à l'école tout autant que d'élever des enfants²⁸ ».

Les cinq « C » : Établir des règles...

1. **Clares et sécurisantes.** Faciles à comprendre par les enfants, elles véhiculent les principales valeurs éducatives que je veux transmettre. Ex : respect de soi, des autres, de l'environnement, développer de saines habitudes de vie, etc.
2. **Concrètes et réalistes,** qui reflètent le comportement escompté. Elles sont formulées à la positive. Ex : Au lieu de dire « arrête de crier » je dirai : « Parlons doucement, il y a un bébé qui dort ».
3. **Constantes et prévisibles,** elles ne varient pas au gré de l'humeur de l'adulte et elles sont peu nombreuses car les enfants de 6 à 12 ans peuvent intégrer et appliquer 5 à 6 règles à la fois.
4. **Cohérentes.** Il est essentiel que l'adulte prêche par l'exemple en agissant lui-même selon les valeurs qu'il veut transmettre. Ex : Je demande à mon enfant de faire son lit le matin, alors bien sûr, je fais le mien!
5. **Conséquences logiques** à l'appui. Les conséquences sont des moyens d'apprendre et de grandir. Pour que les enfants apprennent à assumer les conséquences de leurs gestes, il doit, idéalement, y avoir une logique entre leur comportement jugé inacceptable et la conséquence. Ex : Le temps où l'enfant continue ses jeux plutôt que de se préparer à aller au lit quand c'est l'heure et qu'on le lui demande, c'est du temps en moins pour l'activité agréable avant d'éteindre la lumière (lecture, télé, chansons, etc.).

Puisqu'il peut y avoir des exceptions aux règles, les règles sont fermes, mais pas fermées. Ex : La semaine, quand les devoirs sont faits, les enfants ont droit à 20 minutes par jour de jeux vidéo ou à l'ordi ou de télé. Par contre, la règle peut s'assouplir la fin de semaine, lors de soirée ciné ou si vous décidez d'accorder une récompense, un privilège, etc.

²⁷ Le magazine enfant Québec, Parents pour la vie : oui vous le pouvez ! Des méthodes de discipline positive pour vous et votre enfant, ESPACE Laurentides, Comité actualisation de l'atelier pour adultes 2006 et Guide pratique à l'intention des parents, ROEQ et le livre : L'estime de soi, un passeport pour la vie.

²⁸ Comme un caméléon sur une jupe écossaise. Égide Royer, Ph. D., 2005

Souligner les bons comportements

Construire avec les forces et les réussites est un meilleur gage de succès que d'essayer de corriger les erreurs et les échecs. Pourtant, on oublie parfois de souligner et d'apprécier les comportements que l'on souhaite voir se répéter en insistant plutôt sur ce qui nous dérange. L'enfant peut reproduire un comportement simplement pour obtenir notre attention. Cesser d'accorder trop d'attention aux comportements non-désirés et souligner régulièrement les comportements désirés par des félicitations et des sourires, c'est une façon de passer un message clair et constructif.

Décrire le comportement et non l'enfant

Les enfants et les adultes aussi se corrigent plus facilement si on leur présente des faits précis comme les suivants :



Dire à l'enfant ce qu'il a fait de mal ou d'inapproprié, avec compassion au besoin ;



Indiquer le comportement que vous attendez, en le répétant souvent au besoin ;



Au besoin, informer l'enfant du sentiment que vous éprouvez.

Ex : Tu t'es levé de table sans demander la permission, je sais que c'est difficile pour toi, mais la règle à la maison c'est que tu dois rester assis à table pendant le repas.

Ex : C'est défendu de lancer le ballon dans la maison, le ballon peut être roulé au sol ou aller dehors.

Ex : Tu ne m'as pas dit où tu étais, j'étais inquiète, tu dois me le dire avant d'aller chez des amies-amis.

Développer l'estime de soi...



Par une conséquence logique qui prend la forme d'un geste réparateur. Il s'agit de demander à l'enfant de réparer une faute par un geste constructif. La réparation réduit le sentiment de culpabilité tout en l'aidant à assumer sa responsabilité. Ex : Une enfant qui utilise des paroles violentes envers une autre personne...trouve trois paroles agréables à dire à cette personne. Une enfant qui utilise la violence physique...répare son geste par une attitude sympathique comme transporter le sac d'école de l'enfant blessé, faire un jeu avec son petit frère, etc. Un enfant qui joue ou qui lit quand c'est l'heure de se préparer à partir et retarde ainsi ses parents, pourra aider à ranger la vaisselle ou mettre la table le soir ... pour redonner du temps à ses parents.



En accordant à l'enfant la chance de racheter un privilège perdu lorsqu'il se conduit bien, pendant une période de temps déterminée d'avance, c'est lui montrer qu'il a droit à l'erreur, qu'il peut réparer une erreur et c'est lui pardonner. La possibilité de rachat amène l'enfant à voir l'adulte comme un être souple et chaleureux.

-  En offrant une présence chaleureuse et en favorisant l'expression des sentiments et des émotions ;
-  En confiant des responsabilités adaptées à son âge, à son tempérament, en l'aidant au besoin;
-  En valorisant ses forces, ses réussites et en suggérant des moyens pour faire face à ses difficultés.

Offrir des choix

Favoriser la participation active des enfants en leur offrant des choix simples, cela donne un sentiment de liberté face aux activités nécessaires pour une vie saine. Ex. : pour les petits : Rémi, c'est l'heure de se laver, est-ce que tu préfères prendre une douche ou un bain ? Pour les plus vieux : Préfères-tu t'inscrire à un cours de judo ou de natation ? Préfères-tu manger de la lasagne ou du pâté chinois pour souper?

Faire ses propres constats

Dans certaines situations, l'enfant apprend mieux si on le laisse faire ses expériences. Ex.: Face à une-enfant qui ne veut pas mettre ses mitaines pour aller dehors, la-le laisser aller dehors, quelques minutes, sans mitaines. Elle-il aura froid et s'apercevra qu'il est préférable de porter des mitaines. S'assurer, cependant que l'enfant est en sécurité.

Lorsque la situation me dépasse...

Quand je me sens emporté-e par ma colère, je peux utiliser la règle des « 3R » :

Reculer : Je suis en colère, je le nomme et je me retire ;

Respирer : Je réfléchis, je trouve un moyen d'exprimer ma colère de manière acceptable ;

Réagir : Je suis calme, je peux discuter, chercher et appliquer une solution.

Note importante : La discipline positive n'est pas magique, car chaque enfant est différent et chaque situation est différente. Une technique pourrait fonctionner très bien avec un enfant, mais pas du tout avec un autre ou pas ce jour-là. Aussi, plusieurs éléments contextuels entrent en ligne de compte. Une situation particulière pourrait représenter une plus grande difficulté et nécessiter de l'aide extérieure.

Par exemple, en contexte de violence conjugale envers la femme²⁹ :

²⁹ Extrait de : Turgeon, Joan, *Les enfants exposés à la violence conjugale : dépistage et intervention*, La Gîtée, Maison d'aide et d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants, 2005

- Les enfants pourraient refuser l'autorité de leur mère. La perception de ceux-ci étant la suivante : «Est-ce que je dois écouter papa? Oui, parce que c'est lui le chef! Est-ce que je dois écouter maman? Non, parce qu'elle n'est jamais correcte et si je fais ce qu'elle veut, je vais me faire chicaner moi aussi.»
- Même avec les meilleures capacités parentales, la mère ne peut réussir à avoir de l'autorité sur ses enfants. Ce n'est pas elle ni ses enfants qui sont en cause; c'est la violence conjugale;
- Lorsqu'il y a plusieurs enfants, ceux-ci adoptent différentes positions, ce qui génère des rapports de pouvoir entre eux;
- Il est possible que la mère puisse rétablir son autorité lorsque le père est absent.

Alors que dans un contexte exempt de violence conjugale :

- Le pouvoir décisionnel est réparti également entre les deux parents;
- Les enfants demeurent sous l'autorité parentale jusqu'à l'âge adulte;
- Le pouvoir décisionnel personnel augmente graduellement selon l'âge de l'enfant;
- L'encadrement des parents demeure requis.

QUAND DISCIPLINE RIME AVEC ESTIME³⁰

Balancer les dépôts et les retraits³¹

«...Les jeunes de votre classe recherchent activement votre attention et celle de leurs pairs. Ils préféreront susciter l'attention négative des adultes plutôt que d'en être ignorés. Une méthode efficace qu'utilisent certains enseignants pour éviter ce problème, est de «balancer leurs dépôts et leurs retraits» auprès des élèves. Il s'agit de commenter individuellement et en groupe, fréquemment et positivement, les comportements adaptés de tous les élèves de la classe, de les surprendre lorsqu'ils sont en train de réussir. Le même type d'intervention a été utilisé en ce qui concerne les notes aux parents. Des appels ont été faits pour leur décrire une situation où leur enfant avait connu du succès. Cela était vu comme un dépôt et compensait pour les appels qui devaient être faits pour discuter d'un problème. L'élément le plus important pour ces enseignants, est de garder un solde positif pour chaque élève.»

Voici quelques idées pour une discipline positive qui renforce également l'estime de soi.

-  Créer un moment d'exclusivité avec les enfants (ex.: une enseignante, un enseignant qui serre la main à chaque enfant à l'arrivée de ceux-ci dans la classe à chaque début de semaine).
-  Une enseignante, un enseignant donne un congé de devoirs et leçons un soir de semaine et propose 20 minutes d'exclusivité aux enfants et aux parents pour remplacer la période des devoirs et leçons (il est important d'expliquer les 20 minutes d'exclusivité aux parents). Voici l'explication : 20 minutes d'exclusivité = 20 minutes à jouer, lire, rire, etc. avec votre enfant, sans être interrompu). Un retour verbal ou écrit peut être fait en classe.
-  Une enseignante, un enseignant envoie un mot de félicitation aux parents d'un enfant qui aurait posé un bon geste dans la journée ou qui aurait fait un effort remarquable pour améliorer son comportement (enfant avec un comportement plus difficile ou une difficulté particulière).
-  Une enseignante, un enseignant qui appelle, une fois/semaine, en soirée, à tour de rôle, les parents d'un enfant de son groupe pour leur parler des bons coups de son enfant. Profiter aussi de l'appel pour encourager et féliciter les parents dans leur rôle de parents.

³⁰ Source : Formations offertes par Madame Brigitte Racine sur «la discipline un jeu d'enfant» et «Quand discipline rime avec estime»

³¹ Extrait de «Comme un caméléon sur une jupe écossaise», d'Égide Royer, Ph. D., 2005.

-  Une enseignante, un enseignant se procure deux pots (un vide et un avec des petites objets dedans, ex : billes, cailloux, etc.). Les enfants sont invités à prendre un objet dans le pot rempli et à le déposer dans le contenant vide, chaque fois qu'ils posent un geste positif envers un autre enfant (entraide).
-  Préparer un coin « plume » avec les enfants. Ce coin est là pour les enfants qui ont besoin de se calmer ou de relaxer.
-  Chaise d'amour ou d'appréciation : une enseignante, un enseignant pige le nom d'un enfant à chaque semaine. Durant la semaine, les autres enfants de la classe seront invités à écrire une qualité ou une force sur leur compagnon qui aura été pigé au sort (faire une liste de qualité et de force avec les enfants au début de l'année). À la fin de la semaine, l'enfant pigé s'assoit sur la chaise d'amour ou d'appréciation qui pourrait avoir été décorée par les enfants. L'enseignante, l'enseignant lui lit, à haute voix, les mots d'appréciation reçus de ses compagnons (l'enseignante, l'enseignant se sera assurée-assuré que les mots soient agréables). Bien sûr, tous les enfants de la classe auront leur tour sur la chaise d'appréciation durant l'année.
-  Une enseignante, un enseignant offre 2 minutes de rire durant la journée (ex.: faire lire une blague, à tour de rôle aux enfants).
-  L'enseignante, l'enseignant s'assure de **donner** aux parents. Donner veut dire ici, créer un lien positif avec eux, les regarder, leur serrer la main, leur dire du positif de leur enfant, se mettre à leur place, reconnaître leurs compétences, etc.

PAS FACILE D'ÊTRE PARENT

(Par Sylvia Galipeau, *La Presse* du 16 juin 2008)

Osons le dire : diable, qu'il est dur d'élever des enfants. Avouons l'inavouable : oui, il nous arrive de craquer, crier, péter les plombs. Et non, on ne s'aime pas toujours dans ce rôle de parent. Isabelle Filliozat, psychologue clinicienne et psychothérapeute française, lève le voile sur ce côté noir de la parentalité, rarement abordé, dans un livre des plus déculpabilisants : *Il n'y a pas de parents parfaits*, aux éditions JC Lattès. Elle nous a accordé une entrevue.

Question

Encore un livre de recettes sur l'art d'être un bon parent ?

Réponse

Non, ça, les parents peuvent le trouver ailleurs. Le problème, c'est comment appliquer les recettes que nous donnent les experts. Parce que trop souvent - même moi puisque j'ai des enfants - j'ai beau savoir ce qu'il FAUT faire, ce qui est le plus efficace, je me laisse aller à crier, à punir. Alors, la question est la suivante : qu'est-ce qui fait que je ne suis pas le parent que j'aimerais être ? Au lieu d'écrire encore un livre sur comment faire avec vos enfants, j'ai voulu écrire sur ce qui se passe à l'intérieur de nous, parents, qui fait qu'on n'y arrive pas. Mon propos vise donc à aider les parents à devenir ce qu'ils aimeraient être.

Question

D'entrée de jeu, vous écrivez qu'il est éprouvant d'avoir des enfants, que cela met les nerfs à rude épreuve. Comment se fait-il que les familles des autres aient l'air si harmonieux ?

Réponse

Oui, c'est éprouvant, on le dit trop peu. On a l'impression que les familles des autres sont harmonieuses parce que dès qu'une famille sort, elle fait comme si. Mais en réalité, on entend souvent : attention, tiens-toi bien, tout le monde te regarde ! Alors c'est une façade. Mais à la maison, la plupart du temps, c'est difficile et compliqué. Et c'est normal ! Ce n'est pas parce qu'on est un parent moins bon qu'un autre, mais parce qu'un enfant est un être vivant et qu'il faut donc s'adapter en permanence. C'est forcément éprouvant. Auparavant, les enfants étaient élevés par une communauté d'adultes mais, aujourd'hui, il n'y a plus que deux parents, et souvent ces deux parents travaillent, alors c'est très, très dur.

Question

Comment se fait-il que parfois on dérape, on se met à crier, à faire exactement ce qu'on s'était juré ne jamais faire ?

Réponse

Il se trouve que, quand on a des enfants, on a des réactions bizarres. Si mon conjoint renverse un verre, je ne vais pas l'engueuler. Si c'est mon enfant, oui. À cause de mon histoire. Je me sens responsable de mon enfant et c'est comme si c'était moi. Quelque part, c'est une humiliation. Quand l'enfant est maladroit, s'il montre qu'il n'est pas parfait, ça me renvoie à moi. Je dois être un mauvais parent pour que mon enfant ne soit pas capable.

Il n'y a pas une seule raison pour laquelle on dérape, mais plusieurs. D'abord, il y a la fatigue, tout simplement. On ne se rend absolument pas compte à quel point c'est lourd d'être maman toute une journée avec un nourrisson. L'épuisement maternel, ça existe ! Les mères sont plus facilement à fleur de peau. Il y a ensuite beaucoup d'insatisfaction par rapport au manque de coopération du père. Quand le père est physiquement présent, mais absent dans sa tête, s'il ne fait pas sa part des tâches ménagères et éducatives auprès de l'enfant, la mère nourrit de la rancœur contre son conjoint. Cela risque de sortir sur l'enfant. Enfin, et c'est la principale raison pour laquelle on dérape ; lorsque nous sommes face à notre enfant, c'est comme si nous revivions, nous, quand nous étions bébé. Le cerveau fait en permanence le rapprochement avec ce que nous avons vécu. Il est difficile de donner ce que l'on n'a pas eu.

Question

Est-ce qu'un parent ne va pas aussi essayer de donner précisément ce qu'il aurait tant aimé avoir enfant ? Ce qui lui a justement tant manqué ?

Réponse

Oui, mais le risque, c'est qu'on parle encore à l'enfant à l'intérieur de nous, et non à l'enfant en face de nous. J'ai connu une maman qui, petite, avait toujours eu des vêtements usagés de ses frères et sœurs. Jamais rien de neuf. Elle a voulu faire le contraire avec sa fille et ne lui a acheté que du neuf. Du coup, elle n'a jamais supporté que les vêtements soient souillés. Dès qu'on est dans le tout, ou le rien, c'est qu'on est prisonnier de quelque chose.

Question

Alors que faire, non pas pour être parfait, puisque c'est impossible, mais du moins à la hauteur ?

Réponse

Au lieu de se poser la question : qu'est-ce que je dois faire ? Il faut se poser la question : de quoi mon enfant a-t-il besoin ? Si mon enfant vient de renverser un verre, qu'est-ce que je fais ? Je crie ? Je lui dis que ce n'est pas grave ? Dans les deux cas, il n'apprend rien. Or, je suis son parent et c'est mon rôle de lui apprendre. Alors je me pose la question : de quoi a-t-il besoin ? Il se sent probablement démuné et coupable. Il faut donc lui donner la

possibilité de réparer sa faute. Je peux dire : vite, une éponge, il y en a une sous l'évier ! Je ne lui donne pas un ordre, mais l'information dont il a besoin pour réparer la situation. Et dès qu'il a 3 ans, c'est possible.

Question

C'est tout ?

Réponse

Oui, parce qu'on va alors se centrer sur l'enfant. On ne sera plus dans l'énervement, quant à savoir ce que je dois faire pour être un bon parent. On n'aura plus ce stress-là. On n'aura plus à trouver de solution, mais à accompagner son enfant. On sera alors probablement plus heureux et moins tendu, moins énervé. Et on aura une meilleure relation avec l'enfant. Un enfant qui se sent compris, il le rend au centuple. Et cela permet une meilleure relation au quotidien. Cela passe très vite, très, très vite, vous savez, le temps où nos enfants sont tout petits. Si on le passe en guerre de tranchée, c'est épuisant. Là, tout le climat familial y gagne.

LES PARENTS ET L'INTIMIDATION A L'ECOLE

Être parent et apprendre que son enfant est victime d'intimidation peut être une situation bouleversante. Parfois, les parents peuvent se sentir démunis, ne sachant pas comment aider leur enfant à sortir de ce cercle vicieux. Plusieurs questions font alors surface : comment savoir si mon enfant est victime d'intimidation ? Comment dois-je aborder le sujet avec lui ? Dois-je l'inciter à répliquer ? Est-ce que je dois l'obliger à dénoncer ses agresseurs ? Dans ce texte, nous aborderons certains comportements ou attitudes qui peuvent permettre d'identifier les enfants victimes d'intimidation et certaines pistes d'interventions pour les parents et les enseignants.

Mon enfant est-il victime d'intimidation ?

Plusieurs enfants qui se font intimider n'osent pas en parler aux adultes, soit parce qu'ils ont honte de ne pas pouvoir se défendre ou par peur de représailles. Il peut s'écouler un certain temps avant qu'un parent ou un enseignant soit informé de la situation. L'Ordre des psychologues du Québec, en partenariat avec la Commission scolaire de Montréal, a identifié quelques comportements typiques des enfants qui sont victimes d'intimidation:

-  L'attitude de votre enfant a soudainement changé sans raison apparente;
-  Votre enfant refuse régulièrement d'aller à l'école. Il se plaint de maux de tête, maux de ventre, nausées etc.;
-  Votre enfant demande régulièrement à son professeur de retourner à la maison sous prétexte qu'il ne se sent pas bien;
-  Votre enfant revient à la maison avec des blessures et ne veut pas dire pourquoi;
-  Votre enfant revient avec des vêtements ou des objets endommagés;
-  Votre enfant emprunte des chemins qui lui font faire des détours pour se rendre ou pour revenir de l'école;
-  Votre enfant a peu d'amis;
-  Votre enfant vole ou vous demande régulièrement de l'argent;
-  Votre enfant se désintéresse de l'école et des apprentissages. Ses résultats scolaires diminuent;
-  Votre enfant a des changements d'humeurs, semble triste et malheureux.

La question s'impose alors : que peut-on faire en tant que parent lorsque notre enfant est victime d'intimidation et que faut-il éviter ? En fait, les parents peuvent agir à différents niveaux :

-  Il est essentiel de prendre au sérieux les plaintes de votre enfant et de l'assurer de votre support. Sa détresse est réelle et il souffre de la situation;
-  Créez un climat de confiance et encouragez-le à parler de ce qu'il vit
-  Incitez-le à dénoncer son ou ses agresseurs.

-  Informez l'école de ce que vit votre enfant. Insistez si aucune mesure n'a été prise pour contrer le problème.
-  Encouragez votre enfant à créer de nouvelles relations. Participez à des fêtes d'amis, inscrivez-le dans des activités, favorisez l'invitation d'amis à la maison.
-  Incitez-le à faire des loisirs où il pourra développer ses talents, sa confiance en lui et son estime personnelle.
-  Vous pouvez faire une simulation avec votre enfant. Répétez avec lui afin qu'il soit préparé à faire face à ses intimidateurs et qu'il soit capable de réagir sans pleurer ou sans devenir agressif.

Si votre enfant est victime d'intimidation, ÉVITER de:

-  l'encourager à se défendre avec de la violence physique ou verbale;
-  le surprotéger. Vous ne pouvez pas tout régler à sa place;
-  réagir sur le coup de l'émotion;
-  d'intervenir vous-même auprès des agresseurs de votre enfant;
-  prendre contact avec les parents de l'agresseur. Parlez-en d'abord à la direction de l'école. Elle pourra alors organiser une rencontre si le besoin se fait sentir.

Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école

La Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école apporte diverses modifications à la [Loi sur l'instruction publique](#) et à la [Loi sur l'enseignement privé](#).

Depuis juin 2012, les écoles du Québec doivent mettre en place un plan de lutte contre l'intimidation et la violence.

Cette loi définit l'intimidation comme suit : Tout comportement , parole, **acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif**, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des **rapports de force entre les personnes concernées**, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

Cette loi a permis:

- ❑ de définir ce que sont l'intimidation et la violence en milieu scolaire en s'appuyant sur les experts;
- ❑ de définir les responsabilités et les devoirs des élèves, des parents, du personnel de l'école, des directrices et des directeurs d'école, des conseils d'établissement, des commissions scolaires et du protecteur de l'élève. Il s'agit désormais d'une responsabilité collective et partagée;
- ❑ d'interpeller l'élève intimidateur et ses parents afin de les responsabiliser;
- ❑ d'obliger chaque établissement d'enseignement public ou privé à adopter et à mettre en œuvre un [plan de lutte contre l'intimidation et la violence](#);

- ❑ d'obliger chaque directeur d'école à désigner une personne chargée de coordonner les travaux d'une équipe qu'il doit constituer en vue de lutter contre l'intimidation et la violence;
- ❑ d'obliger chaque commission scolaire à conclure une entente avec :
 - ✓ l'autorité dont relève chacun des corps de police servant son territoire concernant les modalités d'intervention de ceux-ci en cas d'urgence ou lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est signalé;
 - ✓ un établissement ou un autre organisme du réseau de la santé et des services sociaux en vue de convenir des services à offrir aux élèves lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est signalé. Elle pourra aussi conclure une entente avec un organisme communautaire;
- ❑ d'obliger chaque commission scolaire à faire état, dans son rapport annuel, de la nature des plaintes portées à la connaissance du directeur général par le directeur de l'école, des interventions qui ont été faites et de la proportion de ces interventions qui ont fait l'objet d'une plainte au protecteur de l'élève.

Par ailleurs, le plan de lutte contre l'intimidation et la violence adopté par chaque établissement public ou privé doit:

- ❑ prévoir des mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation et de violence, motivée, notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique ainsi que des mesures de prévention visant à favoriser la collaboration des parents à la lutte contre l'intimidation et la violence et à l'établissement d'un milieu sain et sécuritaire;
- ❑ établir des modalités pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence, ou pour dénoncer une utilisation des médias sociaux ou des technologies de communication à des fins de cyberintimidation;
- ❑ préciser les actions à mettre en œuvre lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté;
- ❑ définir les mesures de soutien ou d'encadrement offertes à un élève victime d'un acte d'intimidation ou de violence ainsi que celles offertes à un témoin ou à l'auteur d'un tel acte;
- ❑ déterminer les sanctions disciplinaires applicables au regard des actes d'intimidation ou de violence selon la gravité ou le caractère répétitif de ces actes;
- ❑ spécifier le suivi qui doit être donné à tout signalement et à toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence.

Pour conclure, il n'est jamais facile d'apprendre que son enfant est victime d'intimidation. Cependant, les parents qui se trouvent dans une telle situation se doivent de s'informer sur le sujet afin de trouver des ressources et savoir comment ils

peuvent venir en aide à leur enfant. L'intimidation est l'affaire de tous et les parents sont plus que jamais interpellés par cette problématique.

Inspiré de :

FÉDÉRATION DES COMITÉS DE PARENTS AU QUÉBEC, L'intimidation de l'enfant : ce que le parent doit savoir, ce qu'il peut faire, janvier 2002,
http://www.fcqpq.qc.ca/form_perf/aide_parents/2002_01.htm

L'ORDRE DES PSYCHOLOGUES DU QUÉBEC et COMMISSION SCOLAIRE DE MONTRÉAL, L'intimidation entre enfants : C'est aussi l'affaire des parents...
http://www.ordrepsy.qc.ca/Public/pdf/Depl_intimidation.pdf

Lien pour la Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école :
<http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=5&file=2012C19F.PDF>

Le Ministère de l'Éducation du loisir et du sport a mis à la disposition de la population un site qui aborde le rôle des jeunes, des parents et des éducateurs face à l'intimidation :
<http://www.branchepositif.gouv.qc.ca/>

RECOMMANDATIONS A CE QUI A TRAIT A LA GESTION DU COMPORTEMENT EN CLASSE³²

1. Établir une relation personnalisée avec vos élèves.
2. Mettre l'accent sur l'aspect positif.
3. Ne blâmer qu'en privé.
4. Adhérer au proverbe suivant : «Un succès en entraîne un autre.»
5. Faites que votre enseignement soit motivant pour les jeunes.
6. Ne pas prendre la mauvaise conduite d'un élève de façon personnelle.
7. Ne forcer jamais un élève à faire quelque chose devant toute la classe.
8. Se rappeler que, chaque fois que vous omettez de recourir à une conséquence préétablie, vous affaiblissez votre statut d'enseignant.
9. Prendre comme point de départ les points forts des élèves.
10. Éviter le sarcasme.
11. N'attribuer pas de qualificatif à un élève, par exemple «mauvais» ou «hypocrite».
12. Aider le groupe à formuler les règles de vie de la classe; visez l'autodiscipline; fixez de hauts objectifs.
13. Ne pas espérer que des miracles se produisent au cours de la nuit.
14. Être conséquent.
15. Rester calme.
16. Féliciter vos élèves collectivement et individuellement.
17. Être conscient du fait qu'il vaut mieux prévenir que guérir.
18. Tenter de résoudre les problèmes à mesure qu'ils se présentent.

³² Source: BECK, M., COLEMAN, T., & WINEMAN, D.,(1985). *Managing the unmanageable student*, Lexington, MA: Ginn Press.

19. S'assurer que les élèves assument la responsabilité de leurs actes.
20. Informer les parents des bonnes actions de leurs enfants comme de leurs difficultés.
21. Garder un bon sens de l'humour.

TECHNIQUES DE GESTION DU COMPORTEMENT EN CLASSE QUI SE SONT REVELEES INEFFICACES³³

à

1. Utiliser la force.
2. Ridiculiser l'élève.
3. Forcer l'élève à admettre ses mensonges ou ses erreurs.
4. Demander des aveux.
5. Affronter l'élève sur une question.
6. Lui demander pourquoi il s'est mal conduit.
7. Le punir.
8. Lui faire des commentaires désapprobateurs.
9. Comparer son comportement à celui d'un autre.
10. Crier.
11. S'engager dans une dispute verbale.
12. Menacer l'élève de façon irréaliste.

³³ Source: BECK, M., COLEMAN, T., & WINEMAN, D.,(1985). *Managing the unmanageable student*, Lexington, MA: Ginn Press.

REFLEXION SUR LE SEXISME DANS LES JEUX VIDEO

Voici des éléments soulevés lors de l'atelier intitulé « *La vengeance de la Princesse Peach* », donné par Marie-Pier Poirier au congrès ESPACE 2015

Objectif : sensibiliser les équipes d'animation et les parents intéressés par le sujet qui a trait aux stéréotypes féminins et masculins d'inégalité véhiculés dans les jeux vidéo. Ces adultes sensibilisés pourront par la suite intervenir plus adéquatement auprès des enfants pour contrer les stéréotypes et faire des choix éclairés.

Mythe

Il n'y a que les garçons qui ont un intérêt pour les jeux vidéo.

Réalité

Selon l'Association canadienne du logiciel de divertissement (ADL)

- 56% des enfants de 6 à 12 ans jouent à des jeux d'action et d'aventure sur des consoles de jeux.
- De ce nombre, 45% sont des jeunes filles qui jouent à des jeux de rôles pour enfants.

Plusieurs stéréotypes culturels récurrents sont véhiculés dans l'univers des jeux vidéo, exemples :

- *La Princesse Peach* : représente une demoiselle en détresse, menacée par un « méchant » ou un monstre que le héros doit sauver. Elle est présente pour mettre en valeur le héros.
- *La femme en guise de décoration* : représente un sous-ensemble de personnages féminins non jouables, dont la sexualité ou la victimisation est exploitée dans le but d'insuffler un côté nerveux, graveleux à l'univers des jeux vidéo. Ces femmes sont décrites comme des objets sexuels conçus pour servir de « texture environnementale » pour titiller un joueur que l'on présume être un homme hétérosexuel.

On retrouve souvent dans la société les mêmes stéréotypes, attribués généralement aux femmes :

- C'est une victime
- Elle n'a pas l'air d'être très intelligente
- Elle parle tout le temps
- Elle ne décide de rien
- Elle se laisse gérer par ses émotions
- Elle porte une robe rose
- Elle est généralement jolie
- Elle est souvent réduite à l'état d'impuissance
- Elle est naïve et a besoin d'être secourue
- Elle est mélodramatique

Impacts

- Les enfants intègrent ces stéréotypes
- Renforce l'idée de la « femme-objet »
- La jeune fille apprend à être en attente du prince charmant

Ces stéréotypes nous envoient un message à la fois insidieux et pernicieux. En effet, lorsque nous avons l'occasion de choisir une femme ou un homme comme héros de l'histoire, on se dirige plus souvent vers le personnage masculin en se disant qu'on a plus de chance de gagner. Le héros, bien souvent, se sort de situation difficile. Il utilise son intelligence, sa force et son pouvoir. Ces jeux renvoient la femme à un rôle secondaire, peu importe le talent, la force ou l'intelligence de son personnage.

De plus, ces stéréotypes renforcent l'idée rétrograde et répandue que la femme passive, vulnérable a quelque chose de désirable dû à son impuissance, perpétuant ainsi la croyance que le déséquilibre en terme de puissance et de pouvoir dans une relation amoureuse est normal, voire souhaitable. Les concepteurs banalisent cette violence et l'exploitent afin de créer une tension émotionnelle et sexuelle chez le joueur.

Le fait de jouer et de voir à répétition ces scènes transforme les comportements culturels ainsi que les opinions. Ceci renforce le principal paradigme des sexes : l'homme est agressif et aux commandes, la femme est soumise et dépendante.

Heureusement, plusieurs solutions s'offrent aux adultes afin de faire des choix éclairés pour sélectionner les jeux offerts aux enfants :

- 1) Repérer sur la pochette des jeux vidéo le classement ESRB (voir le Guide des cotes ESRB à l'adresse http://www.esrb.org/ratings/ratings_guide_fr.aspx)
- 2) Lire le descriptif et les critiques du jeu sur Internet.
- 3) Installer un contrôle parental sur les consoles de jeux en suivant la marche à suivre à l'adresse de l'ALD <http://theesa.ca/fr/resources/contrôles-parentaux/>
- 4) Prendre connaissance des conseils s'adressant aux parents sur le site de l'ALD à l'adresse suivante : <http://theesa.ca/fr/resources/conseils-aux-parents/>
- 5) Il est possible de visionner des extraits de jeux vidéo sur You Tube, en tapant le nom du jeu.
- 6) Se montrer intéressé et jouer avec l'enfant au jeu vidéo, afin pouvoir commenter le jeu, relever la présence de stéréotypes et développer leur esprit critique.

QUATRE DES HUIT STADES DU DEVELOPPEMENT DE LA PERSONNALITE

Étapes qui nous guident tout au long de notre vie (Éric Érickson)

ÂGE	ÉTAPE	TÂCHES DE DÉVELOPPEMENT	STADES ERICKSON
De la naissance à 1 an 1/2 Confiance ou méfiance fondamentale	<i>Prime enfance</i> Le nourrisson doit se fier à d'autres personnes de son environnement social pour satisfaire presque tous ses besoins. Si attention et amour, se créera un sentiment de confiance fondamental, sinon méfiance.	Adaptation mère-enfant Créer l'expérience • Apprendre à manger des aliments solides. • Apprendre à marcher. • Apprendre à parler.	
De 1 an 1/2 à 3 ans Autonomie ou honte et doute	<i>Première enfance</i> Acquisition des gestes qui donnent la liberté de faire et créent un sentiment d'autonomie. Crise si les parents ne laissent pas faire l'enfant.	• Chercher l'indépendance. • Acquérir le contrôle musculaire et neuromusculaire. • Apprendre à maîtriser l'évacuation. • Formuler des concepts pour traduire la réalité. Former la conscience : • Différencier le bien du mal. • Acquérir le sentiment de pudeur.	
De 3 à 6 ans	<i>Âge préscolaire</i> Stade phallique de Freud. L'enfant maîtrise la locomotion et prend des initiatives. Si crise, l'enfant pourra se sentir coupable de s'exprimer.	• Diviser les concepts de base : le réel et l'imaginaire. • Acquérir le contrôle musculaire. • Associer les idées. • Établir son rôle social.	
De 6 à 11 ans	<i>Seconde enfance</i> Apprentissage des habiletés sociales et intellectuelles.	• Apprendre à être autonome. • Développer et affiner les dispositions neuromusculaires. • Distinguer les concepts du Moi, d'autrui et du monde. • Apprendre la coopération, l'autocontrôle. • Connaître le rôle et les qualités sociales. • Formuler des jugements de valeur.	

LE DEVELOPPEMENT AFFECTIF DE 0 À 10 ANS

Tiré de *Le développement de l'enfant au quotidien De 0 à 6 ans* et de *Le développement de l'enfant au quotidien, de 6 à 12 ans*, 2^e édition de Francine Ferland, Éditions de CHU Sainte-Justine.

De la naissance à 6 mois	• Il exprime ses besoins par des cris et des pleurs. • Il manifeste des émotions primaires : douleurs, dégoût, plaisir. • Il sourit à la vue d'une personne. • Il peut manifester de la colère, de la surprise, de la tristesse.
De 6 à 12 mois	• Il décode les émotions des autres par l'expression de leur visage. • Il commence à s'attacher à une personne en particulier. • Il a parfois peur des étrangers. • Il réagit parfois mal quand il est séparé de ses parents et particulièrement de sa mère.
De 1 an à 2 ans	• Quand il cri ou se fâche, on peut le distraire et attirer son attention sur autres choses. • Il a besoin de limites claires. • Il développe sa confiance en lui. • Il tolère mieux d'être séparé de sa mère.
De 2 ans à 3 ans	• Il fait parfois de grosses colères. • Il a du mal à attendre pour obtenir ce qu'il veut. • Il s'oppose parfois aux demandes de ses parents. • Il veut faire certaines choses seul. • Il peut exprimer de la fierté de la gêne, de la honte. • Il sait s'il est un garçon ou une fille. • Il éprouve certaines peurs, par exemple la peur du noir, du Père Noël. • Il apprend peu à peu à exprimer verbalement son désaccord, sa frustration. • Il fait parfois des cauchemars.
De 3 à 4 ans	• Il se décrit par des caractéristiques concrètes. • Il peut comprendre les raisons d'un interdit. • Il prend des initiatives. • Certaines situations peuvent lui faire peur (visite chez le dentiste, médecin). • Il manifeste un intérêt particulier pour le parent de sexe opposé.
De 4 à 5 ans	• Il apprécie qu'on explique les limites qu'on lui impose. • Il exprime son agressivité verbalement plutôt que physiquement. • Il accepte mieux les frustrations. • Il tolère un certain délai avant de voir ses besoins satisfaits.

De 5 à 6 ans	• Il comprend la constance des sexes (garçon/fille). • Il peut soutenir un effort un certain temps avant de voir les résultats concrets. • Il contient ses émotions. • Il commence à s'identifier au parent du même sexe, s'intéressant à sa façon de faire, à ses intérêts.
6 ans	• Peut tolérer un certain délai avant d'obtenir satisfaction. • Exprime son agressivité principalement par la parole. • 6-7 ans : comprend ce qu'est un mensonge.
7 ans	• Âge de raison. • Comprend la notion du bien et du mal. • 6-8 ans : s'identifie aux personnes de même sexe que lui.
8 ans	• Notion de justice/injustice importante.
De 9 à 10 ans	• Peut assumer la responsabilité d'un animal de compagnie.
10 ans	• Condamne la délation, la tricherie, le mensonge. • A des idoles.

ANNEXES

1. DOCUMENT DE REFERENCE POUR LA POSITION DU ROEQ AU SUJET DE LA SEXUALISATION PRECOCE
2. COMMENT REAGIR FACE A L'INTIMIDATION A L'ECOLE